SP Audits.
Expertise • Audit • Formation

« Allaitement maternel »

Public :

Tout personnel d'un établissement médico-social (auxiliaire du puériculture, sage-femme, infirmier (-ère), puéricultrice, medecin,…)

Prérequis :

Aucun

Durée de formation :

14 heures / 2 jours

Objectifs de cette formation :

- Harmoniser les pratiques soignantes dans l'accompagnement des femme allaitantes
- Comprendre la physiologie de l'allaitement maternel afin de mieux accompagner les dyades mère-enfant dès les premiers jours.
- Adopter une posture professionnelle bienveillante pour soutenir activement les femmes allaitantes en maternité.
- Identifier les bénéfices de l'allaitement maternel
- Accompagner la mise au sein et les différentes positions d'allaitement
- Reconnaître et proposer une prise en soin adaptée lors des cas particuliers (ictère, prématurité, petit poids, césarienne, douleurs du sein…).

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 0658742404 ou par courriel : alice.bourasseau@spaudits.fr

Moyen et modalité :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

Moyens Techniques :

Tables, chaises, supports visuels, vidéoprojecteurs, poupons, seins tricotés, coussin d'allaitement.

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et de l'accompagnement sera réalisé tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour pallier des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de compétences acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

QCM/ Etude de cas pratiques/ Analyse de cas concrets du terrain

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Évaluation :

- Les connaissances des participants sont évaluées avant, pendant et après la formation.
- La satisfaction des participants est évaluée après la formation.
- Un certificat de réalisation de formation est transmis à chaque participant à l'issue de la formation

Le Prix :

En Inter : 800 euros HT/ stagiaire
EN intra : Nous contacter/ devis établi sur-mesure.

SP Audits.
Expertise • Audit • Formation

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

Jour 1 :

Matin :

MODULE 1 : Anatomie et physiologie du sein, du sein lactant et de la lactation
Durée : 3h30
Objectifs :

- **Identifier les structures anatomiques du sein et leur rôle dans la lactation.**
- **Expliquer le processus hormonal de la lactation (prolactine, ocytocine…).**
- **Reconnaître les situations d'insuffisance lactée primaire.**

Chapitre 1 : L'allaitement, un enjeu de santé publique, code OMS et code de commercialisation de préparation pour nourrisson
Chapitre 2 : Anatomie et physiologie du sein
Chapitre 3 : Physiologie de la lactation
Chapitre 4 : Cas particulier de l'insuffisance lactée primaire

Évaluation module 1 : réponse aux questions/temps d'échange

Après- midi :

MODULE 2 : Accompagnement de l'allaitement maternel
Durée : 3h30
Objectifs :

- **Expliquer les bénéfices de l'allaitement pour la santé de la mère et du bébé.**
- **Adopter une posture de soutien (écoute active, non-jugement, valorisation).**
- **Décrire le rythme du nouveau-né allaité et les signes d'une bonne prise du sein.**
- **Mettre en œuvre les gestes de base : positionnements, aide à la succion, repérage des signes d'efficacité.**

Chapitre 1 : Bénéfices de l'allaitement maternel pour le bébé et pour la mère allaitante.
Chapitre 2 **:** Posture du soignant dans le soutien à l'allaitement maternel, communication bienveillante, écoute active.
Chapitre 3 : Mise en place de l'allaitement maternel dans les premiers jours après la naissance
Chapitre 4 : Rythme et physiologie du nouveau-né allaité
Chapitre 5 : Les différentes positions d'allaitement, la prise du sein

Évaluation module 2 : Cas pratique et point sur la journée de formation

SP Audits.
Expertise • Audit • Formation

Jour 2 :

Matin :

MODULE 3 : Cas particuliers et mise en pratique
Durée : 3h30

Objectifs :

- **Identifier les complications courantes : douleurs, crevasses, engorgement.**
- **Adapter l'accompagnement selon les situations spécifiques (naissance par césarienne, prématurité, diabète gestationnel…).**

Chapitre 1 : Les douleurs du sein et variations anatomiques des mamelons
Chapitre 2 : Allaitement du bébé dont la mère a un diabète gestationnel
Chapitre 3 : Allaitement du bébé ayant un ictère
Chapitre 4 : Naissance par césarienne, accompagner la mère allaitante

Évaluation module 3 : réponse aux questions/temps d'échange

Après- midi :

MODULE 3 (suite) : Cas particuliers et mise en pratique
Durée : 3h30

Objectifs :

- **Adapter l'accompagnement selon les situations spécifiques (naissance par césarienne, prématurité, diabète gestationnel…).**
- **Appliquer des pratiques de soutien à l'allaitement différé (tire-lait, conservation du lait…).**

Chapitre 1 : Allaitement du bébé de petit poids d'âge gestationnel
Chapitre 2 : Naissance prématurée, accompagner la mère séparée de son bébé
Chapitre 3 : Le tire-allaitement
Chapitre 4 : Prise de poids lente, les compléments de lait maternel ou artificiel
Chapitre 5 : Les contre-indications à l'allaitement maternel
Chapitre 6 : Les conditions de réussite de l'allaitement maternel

Évaluation module 4 : Cas pratiques et point sur les deux journées de formation

Handicap :

Toutes les formations dispensées par SP AUDITS sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.
Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.
Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH
Bastien GIESBERGER M'Ballo SECK
Contact mail uniquement
rhf-idf@agefiph.asso.fr

MDPH
MDPH 77 16 rue de l'Aluminium 77176 Savigny-le-Temple
0 800 147 777 01 64 19 11 40
contact@mdph77.fr

Contact :

POITOUX Stéphanie
s.poitoux@hotmail.com
0658179612

ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de SP AUDITS en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, SP AUDITS a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de SP AUDITS, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intègrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « SP AUDITS » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « SP AUDITS » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « SP AUDITS », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « SP AUDITS ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « SP AUDITS » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « SP AUDITS » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « SP AUDITS », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « SP AUDITS » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « SP AUDITS » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.

- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.

- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « SP AUDITS » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « SP AUDITS ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« SP AUDITS », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « SP AUDITS » au Client. « SP AUDITS » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « SP AUDITS » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « SP AUDITS » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :
- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « SP AUDITS »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « SP AUDITS » ou par voie électronique à : « SP AUDITS ». En particulier, « SP AUDITS » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « SP AUDITS » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Chalon sur Saône sera seul compétent pour régler le litige.

Contactez-nous

Stéphanie POITOUX

Gérante SP Audits

stephanie.poitoux@spaudits.fr

06.58.17.96.12

Hauts-de-France / Normandie / Bretagne / Pays de la Loire
Nouvelle-Aquitaine / Occitanie / Corse
Guadeloupe / Martinique / Guyane / La Réunion / Mayotte

Élodie BONITO

Chargée de formation SP Audits

Elodie.bonito@spaudits.fr

06.64.46.85.96

Île-de-France / Centre-Val de Loire / Grand Est
Bourgogne-Franche-Comté / Auvergne-Rhône-Alpes / PACA

www.spaudits.fr

Retrouvez toutes nos formations et le détail
de nos accompagnements sur notre site internet.